

ABONNEMENT

Saumur	
Cinq mois	18 fr.
Dix mois	32
Tous mois	50

Poste

Paris	
Cinq mois	20 fr.
Dix mois	40
Tous mois	70

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RESERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 26 AOUT

UN CONSEIL

Le gouvernement avait pris, pour le 20 août, une mesure absurde qu'il va renouveler, nous dit-on, pour le 3 septembre.

Il avait ordonné aux Compagnies de chemins de fer la suppression des trains de plaisir.

Les petits bonheurs que nous laisse le régime républicain ne sont pourtant pas si nombreux, et c'est une grosse maladresse que le gouvernement a commise et va commettre de nouveau.

D'autant plus que le but visé par la mesure n'a pas été atteint.

Il s'agissait de retenir les électeurs à domicile en leur enlevant la faculté de vagabonder et de les forcer par conséquent à voter.

Si c'est M. Dupuy qui a eu cette idée-là, cela prouve que cet universitaire très distingué n'ailleurs connaît fort peu l'esprit humain.

S'imaginer-t-il que ceux qui avaient projeté une fugue sont allés au scrutin parce que les billets pris d'avance pour le 20 août ont été déclarés valables seulement pour le 27?

Il est tout à fait probable que les voyageurs ainsi contrariés ont boudé d'autant plus et qu'ils se sont bien gardés d'aller aux urnes, surtout ceux qui, ignorant la décision prise un peu tardivement, sont allés se casser le nez à la gare.

Le gouvernement n'a donc absolument rien gagné en attendant à la liberté des citoyens qui désiraient prendre la clé des champs.

Qu'on rende le vote obligatoire par une loi, voilà ce que nous admettons; mais qu'on ait recours à des moyens puérils pour retenir chez eux des électeurs qui ne voteront pas quand même, c'est une maladresse d'autant plus grande qu'elle est inutile.

Le gouvernement agirait donc intelligem-

ment en laissant partir les trains de plaisir du 3 septembre.

Mais il y a peu de chances pour qu'il suive ce conseil, car les gouvernements se montrent toujours entêtés dans leurs sottises.

INFORMATIONS

POUR LA TRIBUNE! — Sous ce titre, nous lisons dans *Paris*, journal républicain :

« Aujourd'hui, M. de Mun est battu, M. Piou est battu également.

» Après nous être réjouis de la victoire de la République, il nous sera bien permis, nous plaçant au point de vue élevé où se mettait Gambetta, de déplorer cette double défaite. Nous sommes semblablement prêts à regretter — il faut avoir le courage de le dire — la défaite de M. Paul de Cassagnac si elle vient à se produire.

» Ceci dit, nous continuerons à penser, comme Gambetta, que, lorsqu'un parti est victorieux, lorsqu'il n'a plus à lutter quotidiennement pour l'existence des institutions, il a tout intérêt à avoir devant lui, dans les Chambres, des adversaires de talent et de valeur. J'ajouterai que c'est l'intérêt de tous et du pays lui-même. »

JOLIE MANŒUVRE ÉLECTORALE. — La veille du scrutin, M. Henry Maret s'était fait adresser par le ministre de l'agriculture une lettre officielle qu'il fit afficher sur tous les murs de son arrondissement.

Cette lettre annonçait que, pour être agréable à M. Henry Maret, une subvention de 1,500 fr. était accordée au canton de Sancerre pour création de vignes modèles.

LE MAIRE D'AIGUES-MORTES. — M. Dupuy vient d'accepter la démission du maire d'Aigues-Mortes et de retirer le décret de révoca-

tion déjà signé, en rendant hommage au patriotisme de cet excellent citoyen.

Les ministres avaient commis une faute en suspendant le maire d'Aigues-Mortes, mais nous avons tout lieu d'espérer que c'est la seule qu'ils aient commise et commettront dans cette malheureuse affaire.

LES RESPONSABILITÉS EN ITALIE. — Le *Moniteur de Rome* apprécie dans les termes suivants la solution de l'affaire d'Aigues-Mortes : « Ce n'est pas le gouvernement italien qui fait la plus belle figure en cette affaire.

» Les trois fonctionnaires suspendus pour un temps indéterminé sont les moins coupables et, peut-être même innocents des scènes violentes qui se sont produites devant l'ambassade française.

» Lorsque, pour la première fois, la foule brisa les fenêtres du palais Farnèse, et que dix mille personnes vociféraient des injures et des menaces contre le représentant de la France, on signalait la présence sur la place du sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, M. Romano, du sous-secrétaire d'Etat à la justice, M. Gianturo, et celle du préfet de Rome, qui attendait les ordres de ses supérieurs. C'était le ministre de l'intérieur ou du moins son sous-secrétaire qu'il fallait exécuter.

» La mise en disponibilité des trois fonctionnaires dont nous avons parlé est une réparation aussi odieuse au point de vue de la justice qu'insuffisante au point de vue diplomatique. Une autre conséquence de ces troubles est la révélation terrible qu'il existe à Rome une multitude nombreuse et bien organisée de forcés capables de résister à l'armée et d'opposer des barricades à l'armée.

» Mais le gouvernement français a, dit-on, bien voulu s'en contenter et nous n'avons rien à dire.

» Le gouvernement ne recueille que ce qu'il a semé. »

GUILLAUME II ET HUBERT I^{er}. — Guillaume II a envoyé au roi d'Italie une dépêche dans laquelle il le remercie, tant de l'accueil affectueux fait au prince Henri à la cour, que des ovations enthousiastes de la population.

A BANGKOK. — M. Le Myre de Vilers a reçu les membres de la colonie française et les a invités à formuler leurs réclamations surtout en matière commerciale.

M. Bonneville, au nom de la colonie française, a dépeint le contraste entre le commerce autrefois si florissant et le marasme actuel. Il a demandé que des relations amicales soient établies entre la France et le Siam.

Les négociations des plénipotentiaires des deux pays continuent d'une manière satisfaisante.

ÉTRANGER

L'AGITATION EN ITALIE. — Le ministre de l'intérieur refuse de communiquer les nouvelles de Naples et fait intercepter les dépêches. Des bruits alarmants circulent. L'émeute a dégénéré en révolte et la répression a déjà fait de nombreux morts et blessés.

Les garnisons de Rome, de Naples, de Gênes et de Milan sont augmentées. A Rome, la tranquillité n'est maintenue que par la force armée et chaque soir la ville prend l'aspect d'une place en état de siège. L'ambassade française est gardée jour et nuit.

Une dépêche de Naples dit que par les fenêtres on a versé de l'eau bouillante sur la gendarmerie. Un gendarme a été tué; dans la foule il y a eu plusieurs blessés et plusieurs morts.

Des collisions ont eu lieu entre la foule et la police. Les hospices sont remplis de blessés. Les émeutiers ont essayé de s'emparer des magasins d'armes. La troupe a été huée.

Feuilleton de l'Écho Saumurois

Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE. — Le Procès

(Suite)

Mais le président a fait un signe, et bien qu'on n'entende plus le bruit d'aucune conversation, bien que le silence se soit établi de lui-même, l'huissier glapit, par une sorte d'habitude, le cri traditionnel :

— Silence, Messieurs!

Puis l'audience commence.

Le greffier entame la lecture de l'acte d'accusation.

Les jurés, attentifs et recueillis, tendent l'oreille, et dans la salle, le calme a quelque chose de majestueux, de solennel.

L'acte d'accusation reproduit à peu près tous les éléments que nos lecteurs connaissent déjà.

Nous n'y reviendrons pas. Nous ne redirons pas non plus l'interrogatoire d'Edgar de Cordonan, qui n'est que la répétition à peu près de celui qu'il a subi déjà dans la chambre de la malheureuse Delphine

Lagrange, et auquel nos lecteurs ont assisté. Disons seulement que le jeune homme a fait le récit de ce qui s'était passé, selon lui, dans l'hôtel de la rue de la Course avec une telle clarté, une telle émotion communicative; il a parlé de la mort avec des termes si vrais, si naturels; du cri entendu dans les ténèbres avec un accent de terreur mystérieuse tel que tout le monde s'est senti remué jusqu'aux entrailles.

Les jurés se regardaient.

Dans l'assistance, la stupeur régnait.

On ne comprenait pas comment on avait pu arrêter ce jeune homme, le retenir prisonnier, le faire comparaître sur ces bancs.

Tout ce qu'il disait semblait si vraisemblable, si plausible!

Et quand il parla de ses souffrances, des effroyables tortures morales qu'il avait subies depuis trois mois, de la douleur de son pauvre grand-père, dont ce malheur avait abrégé les jours, et que les regards se portèrent sur le vice-amiral, en grande tenue, avec toutes ses décorations sur la poitrine, si pâle entre les bras de son fidèle Pierre qu'on eût dit qu'il allait trépasser... Quand on vit ses cheveux blancs, ses traits émaciés, mais son œil fier

encore, des sanglots partirent de plusieurs points de la salle et coupèrent la voix à l'accusé.

L'huissier dut, à plusieurs reprises, frapper de la main sur son bureau et crier de sa voix nasillarda :

— Silence, Messieurs, silence!...

On pleurait toujours.

Les mouchoirs sortaient des poches comme à la scène culminante d'un drame émouvant.

Edgar lui-même sentait sa voix mollir, se fondre pour ainsi dire, sous le coup de l'attendrissement qu'il ressentait.

On lui montra sur la table les pièces à conviction, la canne à épée, le bouton de la redingote, puis le buste de Delphine, que l'on avait fait mouler en cire.

Il reconnut tout.

La canne à épée était à lui.

Le bouton avait été arraché à sa redingote. Il était le premier à le dire, à le proclamer hautement.

Et à ce moment il embrassa l'assistance d'un regard ferme, assuré, et comme s'il s'adressait à quelqu'un que lui seul voyait, qui seul pouvait le comprendre, il parla d'un ennemi invisible, de la machination odieuse, inouïe, our-

die par cet ennemi pour le perdre.

Malheureusement, cette seconde partie de la déposition effaça la bonne impression faite par la première.

On ne le crut pas.

Seul, au milieu du public, sur le banc des témoins, Henri Soulac, qui se dérobait derrière ses voisins, sentit sa chair se hérissier de terreur, et Tartas, non loin de lui, devint effaré et livide, mais le reste du public seconna la tête...

Le visage des jurés se refroidit.

Des exclamations s'élevèrent.

Le président rétablit le silence, puis il dit froidement au malheureux Edgar, qui sentait l'incrédulité monter autour de lui :

— Expliquez-vous plus clairement.

Alors l'infortuné pataugea, s'embrouilla lui-même dans son récit.

Comme il ne pouvait parler ni de sa passion pour Ariane de Millanges, ni de la rivalité de Henri Soulac; comme il ne pouvait appuyer sur rien, malgré l'enquête personnelle faite par son grand-père depuis l'entrevue qu'il avait eue avec ce dernier dans sa prison, et au cours de laquelle il lui avait fait part, comme nous le savons, de ses soupçons; comme il ne pouvait, disons-nous, donner aucune base sé-

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 26 août 1893.

La crise monétaire en Angleterre est à l'état aigu. Le Stock-Exchange, pour se procurer le numéraire dont il a besoin, vend des fonds internationaux et la baisse de ceux-ci détermine quelques ventes sur la rente française. Le 3 0/0 fléchit à 99.03 et reprend à 99.10. Le 4 1/2 reste offert à 103.80.

La spéculation s'attaque surtout à l'Italien et réussit à le faire descendre à 83.80 ; en clôture il s'améliore à 84.03.

Le change est mauvais en Espagne ; il atteint 21.80 à Barcelone ; cependant l'Extérieure fait relativement bonne contenance à 61 3/4.

Le groupe des sociétés de crédit se fait remarquer par sa fermeté.

La Banque de France se traite à 4,125.

Le Crédit Foncier est tenu solidement à 963.75. Dans ses deux dernières séances des 17 et 23 août, le conseil d'administration a autorisé pour 6,318,182 fr. de nouveaux prêts, dont 5,117,300 en prêts fonciers et 1,140,882 francs en prêts communaux.

Le Comptoir National d'Escompte est assez fréquemment traité à 482.50 ; le cours est avantageux et les capitalistes avisés recueillent tout le titre qui se présente.

Au comptant le Crédit Lyonnais est demandé à 777.50.

La Société Générale accuse de bonnes tendances à 467.50.

L'action des Immeubles de France est à 490 ; elle devra se rétablir promptement au cours de 495 qu'elle cotait il y a quelques jours.

L'obligation des Chemins Economiques s'avance de 420 à 422.

cution très prochaine de cette ligne, trompé par le Conseil d'Etat et par le ministère des travaux publics.

Vient la question des tramways attendus depuis si longtemps.

M. Bodinier dit qu'ils sont très désirés à Angers, mais qu'il est d'avis d'émettre le vœu que les habitants soient consultés sur leur utilité qui sera certainement reconnue.

Il ne faut pas que notre ville reste, sous ce rapport, inférieure à beaucoup d'autres villes de la même importance. Un avis favorable est donné à la communication du projet.

Un crédit de 240,000 fr. est voté pour les prisons de Baugé, Cholet, Saumur, Segré, qu'il va falloir approprier ou reconstruire, en vue de l'application de la loi relative à la réforme des prisons à courtes peines, qui doivent toutes être cellulaires.

3,500 fr. sont votés pour l'entretien des bâtiments de la préfecture ; 24,000 fr. pour l'entretien des sous-préfectures de Baugé, Cholet, Saumur, Segré, et 527 fr. supplémentaires pour réparations extraordinaires à celle de Segré, de même que 1,700 fr. pour l'entretien du palais de justice d'Angers et 1,450 fr. pour les tribunaux de Baugé, Segré, Saumur et Cholet.

Le Conseil vote encore les crédits ordinaires suivants :

150 fr. pour réparations locatives et éclairage des tribunaux ; 4,000 fr. pour l'entretien ordinaire du mobilier de la Cour d'assises ; 350 fr. pour acquisitions ou grosses réparations au tribunal de Cholet et à celui de Saumur ; en outre, 350 fr. pour réparations au plafond de la salle d'audience du tribunal de Cholet.

Le Conseil vote un crédit de 16,000 fr. en faveur de l'Institution des sourds-muets et approuve les conclusions tendant à admettre six demandes d'entrées, ce sont les suivantes : Marie Gugin, de Villebernier ; Juliette Chary, des Verchers ; Clémence Audureau, de la Romagne ; Alexandre Lemoine, de Chazé-sur-Argos ; Louis Baranger, de Chalennes ; Joseph Antier, d'Angers, et, sur la proposition de M. Bodinier, des félicitations sont votées à M^{me} la supérieure de l'Institution pour ses excellents services.

Le Conseil donne acte à M. le Préfet de la communication sur les postes et télégraphes, et vote 1,000 fr. pour le remboursement de la cinquième annuité des communes pour lesquelles le département a fait à l'Etat l'avance de leurs frais d'établissement de bureau télégraphiques.

Transfert au 23 février de la foire qui se tient annuellement le 2 février au bourg du Lion-d'Angers ; transfert au premier lundi de février de la foire qui se tient annuellement le 2 février à Courléon ; transfert au 8 avril de la foire qui a lieu à Oudon le 24 juin ; création

d'une foire à Ligné (Loire-Inférieure), qui se tiendra le second samedi de janvier.

Acte est donné à M. le préfet de sa communication sur les Haras. L'amélioration chevaline a lait en Maine-et-Loire des progrès très accentués.

Une subvention de 200 fr. est votée pour la Société de patronage des condamnés libérés de la prison d'Angers.

M. Leroy, rapporteur. — Sont votés les crédits suivants : 500 fr. à la Société des Amis des Arts ; 500 fr. à la Société d'agriculture, sciences et arts ; 400 fr. à la Société scientifique de Cholet ; 100 fr. pour frais d'envoi à la Préfecture des travaux des élèves de l'Ecole des beaux-arts subventionnés ; 500 fr. à la Société artistique des Concerts populaires, mais à la condition qu'elle donne elle-même ses vingt concerts annuels ; 6,000 fr. pour subvention aux élèves de l'Ecole des beaux-arts de Paris, dont 4,000 fr. à M. Hañner et 1,000 fr. à M. Charbonneau, qui font le plus grand honneur à la ville.

Un secours de 500 fr. est accordé à M. Moncelet, un jeune flûtiste de bel avenir, dont le dossier renferme des certificats tout en sa faveur, pour poursuivre, à Paris, ses études musicales.

Un crédit de 2,000 fr. est voté pour deux bourses à l'Ecole d'Horticulture de Versailles ; les bénéficiaires sont les jeunes Rambault, de Cholet, et Mirlaud, des Ponts-Je-Cé.

Le Conseil général, appelé à émettre un avis sur un projet concernant l'appropriation d'office, à Saint-Mathurin, de locaux communaux en vue d'assurer l'installation et le fonctionnement de l'école laïque de filles, refuse le crédit de 6,880 fr. demandé à cet effet.

M. de Soland appuie vigoureusement les conclusions de la commission en faisant ressortir les charges énormes qui seront imposées à la commune, par la laïcisation. Elle perdra, par ce fait même, un immeuble de 60,000 fr. et l'installation nouvelle n'en coûtera pas moins de 40,000. Ce serait donc un résultat déplorable. (A suivre.)

Question personnelle (suite)

Je ne serais point intervenu dans le débat entre le *Courrier* et l'*Avant-Garde*, si une note à double entente ne nous mettait en cause, mes amis et moi. Je reconnais à M. Cesbron le droit de trouver mauvais qu'un tiers s'occupe de ses affaires, mais j'ai le droit de trouver mauvais qu'il semble, entre les lignes, suspecter notre loyauté.

Me portant garant de la loyauté de mes amis, je prends l'affaire pour mon compte personnel.

Je dirai d'abord que les relations moi-même que cordiales qui ont existé entre le *Courrier* et moi laissent peu de doute sur l'influence que je puis y avoir.

Cela ne tient pas debout, comme on dit en style municipal.

En second lieu, je pense, comme l'a dit M. de Falloux, que les injures suivent les lois de la chute des corps et qu'il n'y a pas à les relever, quand on ne trouve pour les soutenir que l'épaisseur d'une affiche ou d'une feuille de papier à journal.

D'ailleurs, si le *Courrier* croit avoir appris quelque chose de nouveau à ses lecteurs, il se trompe et n'a fait que répéter, après coup, ce qui se savait et se disait en ville depuis plus de 24 heures. Je trouve même que, par hasard, il a été exact.

Je m'explique d'autant moins la haine sourde de M. Fabien Cesbron à mon égard, que je ne lui ai jamais montré aucune hostilité, au contraire.

Dans quinze années de journalisme, au milieu des plus violentes querelles, je n'ai laissé à mes amis que de bons souvenirs et à mes ennemis que de l'estime.

A Angers, où j'ai collaboré à l'*Anjou*, sous la direction de notre cher et vénéré maître, M. Hervé-Bazin, je n'ai que le meilleur accueil à recevoir de son digne successeur, M. A. Poirier, et de bonnes et cordiales poignées de mains au *Patriote*, au *Petit Courrier* et auprès de tous ceux qui m'ont connu dans cette ville, où je suis arrivé, pour la première fois, il y a dix-neuf ans.

Je puis en dire autant, partout où j'ai passé. Si M. Fabien Cesbron veut venir avec moi à Angers, il se rendra compte si je dis la vérité.

Je fais même la proposition suivante à M. Fabien Cesbron : nous prendrions des arbitres et chacun exposera son affaire. Nous irons à Angers, s'il le veut, et même je lui laisse le choix parmi toutes les villes où j'ai habité.

Je lui laisse même le droit de choisir mes arbitres.

Seulement, bien entendu, je choisirai les siens.

Cela vous va-t-il ainsi, M. Fabien Cesbron ?

Gabriel JOUAST.

Groupe d'études sociales de Saumur

Les membres du groupes d'études sociales nous font savoir que, dans leur réunion d'avant-hier soir, sous la présidence de M. Henri Roland, ils ont décidé l'expulsion, de leur groupe, de M. Chicoteau.

Les faits reprochés à M. Chicoteau sont de s'être servi du titre de secrétaire du groupe, qui ne lui appartenait pas, et d'avoir favorisé l'élection d'un candidat réactionnaire.

M. Chicoteau ne s'est pas présenté.

D'un autre côté, M. Chicoteau vient de se présenter dans nos bureaux et nous dire qu'il compte protester dans les journaux de la localité, attendu qu'il n'y a jamais eu, à Saumur, de comité ouvrier et que M. Roland n'avait donc pas à le présider.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 26 AOUT

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 22°
Ce matin, à 8 h.		+ 19°
Midi,	758 ^{m/m}	+ 27°
Hausse	^{m/m}	
Baisse	^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 13°

Conseil général de Maine-et-Loire

Séance du 24 août

Le Conseil donne un avis favorable à la réglementation de la pêche fluviale et appuie des vœux des conseils d'arrondissement de Saumur, Baugé et Segré.

A la suite de la dernière délibération du Conseil général, toutes diligences ont été faites pour la refonte du dossier concernant les lignes de Cholet à Nantes et de Beaupreau à Chalennes ; ce dossier a été envoyé par M. le préfet à M. le ministre des travaux publics le 19 juin dernier, mais la déclaration d'utilité publique n'a pas été encore votée. M. de Maillé tient à faire observer que, croyant les choses beaucoup plus avancées, il avait promis l'ex-

rieuse à ses accusations, faire partager à personne ses appréhensions, il s'arrêta brusquement, comme si sa voix venait s'étrangler dans sa gorge.

Il eut dans le regard une sorte de désappointement et une rumeur monta, que l'huissier essaya d'apaiser par son sempiternel :

— Silence ! Messieurs, silence !

La cause se gâtait.

Henri Soulac, que la peur étranguait, respira plus à l'aise.

Tartas prit une attitude gouailleuse.

L'amiral de Cordouan, fébrile, serrait les mains de Pierre pour se contenir, pour ne pas éclater et crier devant ce public impressionnable, qui se déjugeait si vite, l'innocence de son petit-fils.

La physionomie du président, qui avait été jusqu'alors plutôt bienveillante, était devenue presque hostile.

Il demanda d'une voix rude, d'une voix qui fit frémir le malheureux accusé :

— C'est tout ce que vous avez à dire ?

— Tout, Monsieur le président.

— Asseyez-vous !

Edgar de Cordouan, le front baigné d'une sueur d'agonie, s'écroula sur son banc.

On passa à l'audition des témoins.

Le premier appelé fut Tartas.

Le misérable s'avança vivement, l'air assuré, non sans avoir lancé à Edgar, à sa victime, un regard vipérin, un regard de menace et de haine.

Il avait peu changé, lui... Son teint s'était haussé en couleur, sous l'influence du soleil d'été et de la boisson.

Il était vêtu de vêtements neufs, d'une couleur criarde, d'un paletot de velours bleu, une cravate rose, une ceinture rouge, une chemise à grands carreaux bruns.

Son cou long, osseux, noueux et bruni, avec sa peau ridée, avait quelque chose de hideux. L'œil était faux et perçant, l'attitude louche.

L'impression fut mauvaise, très mauvaise.

Il y eut des remarques malveillantes que Tartas entendit, car il se tourna brusquement et darda sur la salle son petit regard mauvais.

Le président dit séchement :

— Retournez-vous !

Puis quand il lui eut demandé, selon la formule consacrée, ses noms, prénoms, âge, profession, il lui dit :

— C'est vous qui avez arrêté l'accusé ?

— Oui, Monsieur le juge.

A ce moment l'avocat de M. de Cordouan, qui était resté depuis le commencement de l'audience comme absorbé sur ses paperasses, qu'il feuilletait de temps à autre, dressa sa tête, puis se leva lentement, majestueusement.

— Monsieur le président, dit-il avec un ton qui s'écoutait et qui visait à l'effet, veut-il me permettre, avant que le témoin ait déposé, de lui donner communication, ainsi qu'à Messieurs les jurés, d'une lettre que je viens de recevoir et qui le concerne ?...

Tartas tressaillit, changea de couleur et regarda l'avocat d'un air où il y avait à la fois de la stupeur et de l'épouvante.

Le président dit :

— Parlez, maître Durand.

II

L'avocat se leva, rejeta, d'un mouvement de tête, ses cheveux en arrière, allongea les bras, étala ses manches, mit son lorgnon, s'assura que tous les regards du public étaient tournés vers lui, tira de son dossier une feuille de papier qu'il étala complaisamment, puis il commença la lecture, en bredouillant négli-

gement, de la pièce suivante :

« Monsieur... »

Il s'arrêta pour fournir au jury cette explication :

— Ce sont des renseignements qu'on me donne sur le nommé Tartas qui va déposer devant vous...

Il y eut dans l'assistance un de ces mouvements qu'on traduit dans le compte rendu des Chambres par ces mots : « profonde sensation ».

Tartas, qui tremblait et dont les lèvres étaient devenues violettes de colère et d'effroi, fixa sur lui un regard où il y avait de la terreur et de la menace.

Henri Soulac, livide, s'était effondré derrière ses voisins.

Edgard et son grand-père avaient tendu l'oreille.

Que signifiait cet incident et qu'allait-il se passer ?

M^{re} Durand, heureux de l'effet produit, et qu'il constata d'un regard circulaire, se remit à lire :

« Monsieur,

» Parmi les noms des témoins qui doivent figurer dans le procès dit le *Drame des Char-*

Récapitulation générale des votes en Maine-et-Loire

Electeurs inscrits..... 152,841
 Votants..... 142,856
 Abstentions..... 39,985

Listes d'émargement

Dans les huit jours qui suivent une élection, on a le droit de prendre copie des listes d'émargement à la mairie de sa commune. Très important, ne serait-ce que pour préparer le prochain scrutin.

Courses de Beaupréau

La Société des courses annonce que sa fête annuelle est fixée au dimanche 10 septembre.

Nomination

Ainsi qu'on a pu le voir hier dans nos informations, le général Fabre, commandant la 18^e division d'infanterie, à Angers, est nommé au commandement du 47^e corps, à Toulouse, en remplacement du général Warnet, atteint par la limite d'âge, et qui reste au conseil supérieur de la guerre.

Chronique musicale

L'«*Ame de la Patrie*», de MM. Lionel Bonnemère et Frédéric Toulmouche, vient de remporter à Tours un nouveau succès. M^{lle} Marguerite Lavigne, MM. Rondeau et Dimitri se sont surpassés dans l'interprétation de cette scène lyrique et la presse locale ne leur a pas ménagé ses éloges. La fin de la représentation a été marquée par une ovation en l'honneur du compositeur.

La grève des cordonniers à Angers

Mercredi, vers sept heures, les ouvriers grévistes de la maison Renard, rue des Carmes, se sont rassemblés dans cette rue pour attendre la sortie de plusieurs de leurs camarades qui travaillent encore, malgré la grève.

Deux d'entre eux ont été poursuivis jusque dans la rue Saint-Aignan, où habite un nommé Tessier, ouvrier non gréviste, qui a donné asile à son camarade Paty, qui n'a pu regagner son domicile qu'accompagné de l'agent Jouvenelle et de plusieurs gendarmes.

Service des mines

Le ministre des travaux publics vient de réorganiser les arrondissements et sous-arrondissements du service ordinaire des mines :

Arrondissement de Poitiers : M. Durand de Grossouvre, ingénieur en chef, en résidence à Bourges (provisoirement). Sous-arrondissement d'Angers : M. Laurent. Sous-arrondissement de Tours : M. Genty. Sous-arrondissement de Bourges : N...

Nomination de notaire

Par décret de M. le Président de la République, en date du 5 août courant, M. Delaunay a été nommé notaire à Ingrandes-sur-Loire, en remplacement de M. Archambault, démissionnaire en sa faveur, et il a prêté serment devant

le tribunal civil d'Angers à l'audience du 14 août suivant.

Les manœuvres en Touraine

Les grandes manœuvres de cavalerie en Touraine, qui doivent avoir lieu du 1^{er} au 14 septembre, vont se développer sur un terrain plus étendu que celui primitivement délimité.

Elles comprendront les régions, non seulement de Cormery et de Bléré, mais encore celles d'Amboise et de Châteaurenault.

Des instructions sont envoyées aux municipalités, afin de régler sans difficultés, avec le service de l'intendance, le paiement des dommages qui seraient causés aux propriétés particulières pendant ces manœuvres.

Mordue par une vipère

Avant-hier, la nommée Catherine Charpeau, âgée de 39 ans, demeurant commune de Joué (Indre-et-Loire), était allée pour conper de l'herbe près les buissons qui bordent la ligne du chemin de fer de l'Etat.

S'étant assise pour se reposer sur un tas de grosses pierres, elle sentit à la jambe gauche, au-dessus de la cheville, une douleur violente; s'étant levée aussitôt, elle aperçut une vipère qui, précipitamment, fuyait sous les pierres, et par laquelle elle venait d'être mordue. Effrayée, elle courut à son domicile pour se faire soigner. Un médecin a été appelé.

Un crime à Restigné

Le Journal d'Indre-et-Loire apprend qu'un crime aurait été commis dans la commune de Restigné.

Les détails manquent.

Les vendanges

A Restigné, les vendanges sont commencées par le groleau.

Le raisin est littéralement cuit dans certaines terres; mais les terrains argileux donneront de bon vin.

Les armes défensives de M. Wilson

On dit que le député de Loches ne se laissera pas attaquer au Palais-Bourbon. Il entend qu'on lui laisse exercer en paix son mandat; car, sachez-le bien, « il tient un grand nombre de députés par quelque côté », et si on faisait contre lui une campagne d'obstruction, il a des journaux qui pourraient parler pour lui, et on verrait alors de quel côté seraient les rieurs.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 23 août.—Marcel Liau, rue de Rouen, 3.

DÉCÈS

Le 26 août.—Gaston-Alfred Bruneau, 46 mois, rue de la Visitation.

BOURSE DE PARIS

Du 25 Août 1893

3 0/0.....	99	10
3 0/0 amortissable.....	99	90
4 1/2.....	103	70

Le prix de la viande

Dans les boucheries de Saumur, depuis le 23 de ce mois, le Veau est vendu :

1 ^{re} qualité.....	1 fr. 60	le kilog.
2 ^e —.....	1 40	—
3 ^e —.....	1 20	et 1 fr. —
Le Mouton :		
1 ^{re} qualité.....	2 20	le kilog.
2 ^e —.....	2	» et 1 fr. 80 —
3 ^e —.....	1 20	et 1 fr. —

Le Bœuf reste sans changement.

FAITS DIVERS

VIOLENT ORAGE

Un orage d'une extrême violence a éclaté, mercredi soir, à quatre heures, sur plusieurs communes du Beaujolais. La grêle est tombée pendant un quart d'heure; certains grêlons étaient de la grosseur d'un œuf de pigeon. Les dommages causés aux vignes, qu'on allait commencer à vendanger, sont énormes. Les récoltes sont perdues notamment dans les communes de Denice, Cogny, Lacenas, Montmélas, Saint-Georges, Arnas, Belleville, etc. Dans certains endroits, les ceps ont été déchaussés et les raisins coupés par la grêle et entraînés par les eaux.

INONDATIONS EN SUISSE

A la suite d'une rupture survenue mardi au lac du glacier de Gobrenner, la Viege a atteint avant-hier après midi sa crue maximum. Deux ponts en bois ont été emportés à Zermatt. Une surveillance active est exercée sur la voie ferrée à l'endroit où le torrent est le plus encaissé, entre Kal Patran et Saint-Nicolas.

Jusqu'à présent les dégâts sont purement matériels.

UN CYCLONE

Un cyclone qui a éclaté avant-hier matin, sur les côtes de l'Amérique, dans la direction de la Nouvelle-Angleterre, a exercé ses ravages dans toute la région s'étendant autour de New-York, sur un espace d'un millier de milles.

Cinquante fils de la Western Union Telegraph Company ont été coupés, soit dans la rivière, soit dans la mer.

Sur la terre, beaucoup de fils ont été également rompus.

La goélette de pêche Mary-Kelly a sombré; quatre hommes sont noyés.

On annonce plusieurs autres pertes de navires pêcheurs.

On estime à 29 le nombre des personnes qui ont péri pendant le cyclone.

Le météore s'est dirigé le long de la côte, vers le Nord.

Un grand nombre de petits bateaux ont été perdus, cinq schooners de pêche, portant 41 hommes d'équipage, ont été engloutis.

Il y a eu un nombre considérable d'abordages et d'accidents de navigation.

LE PRIX DU BLÉ

On a vendu, cette semaine, au marché de Londres, du froment de première qualité à 25 shillings par quartier, ce qui est le prix le plus bas atteint depuis cinquante ans.

UNE NOCE EN BICYCLETTE

On a pu voir, dernièrement, à Montmartre, une noce en bicyclette : la mariée, les témoins et les invités. Quinze personnes en tout. La noce cycliste a déjeuné à Enghien, où elle a dû courir une petite course amicale au dessert.

Absolument authentique.

MESDAMES.

Au moment où la liquidation complète et bien définitive de toutes les marchandises qui forment le stock des diverses maisons créées par UNIVERSEL MAGASIN va se clore, nous avons tenu à venir vous remercier du bienveillant accueil que vous nous avez fait en profitant largement des conditions de bon marché établies sur toutes nos marchandises.

Mais, nous-mêmes, Mesdames, nous avons voulu aussi vous prouver notre reconnaissance en vous disant : Il faut profiter des derniers lots existant encore, avant qu'ils ne soient livrés aux soldes ou au marteau du commissaire-priseur.

Il n'y a plus que quatre jours de vente ! JendI soir, tout l'inventaire sera enlevé, et Dieu seul sait où il ira.

Encore, avons-nous voulu vous réserver une dernière surprise, donner un regain d'actualité à ce qui fut UNIVERSEL MAGASIN et vous faire reprendre à nouveau le chemin de la rue de la Comédie. Pendant les quatre derniers jours, nous vous offrirons un lot considérable d'Articles de Chine et du Japon vendus presque pour rien... Nous ne relaterons rien. Il y a de tout ce que le Génie Oriental sait produire avec ses goûts pittoresques et son cachet particulier.

Ça sera notre dernier souvenir. Nous ferons en sorte qu'il vous soit particulièrement agréable.

Le Directeur

d'UNIVERSEL MAGASIN.

Marché de Saumur du Samedi 19 Août

Froment-commerce, l'hectolitre.....	15 50	Bœuf 1 60, vache, kil. 1 40
id. halle (moyenne).....	15 25	Veau —.....
Méteil —.....	12 60	Mouton —.....
Seigle —.....	10 —	Porc —.....
Orge —.....	10 —	Poulets la couple 3 50
Avoine —.....	10 —	Dindonneaux —.....
Sarrasin —.....	10 50	Canards —.....
Haricots blancs —.....	30 —	Oies —.....
Haricots rouges —.....	30 —	Beurre le kilog. 2 50
Fèves —.....	—	Œufs la douzaine 80
Noix —.....	10 50	Foin, la charretée de 780 kilog. 170 —
Châtaignes —.....	—	Luzerne —.....
Sel les 100 kil. 15 —	—	Paille —.....
Son —.....	16 —	Huile de noix, 50 kil. 130 —
Pommes de terre, la barrique, 10 —	—	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog. 500 —
Farine, la culasse de 157 kilog. 48 —	—	id. 2 ^e —.....
Pain 1 ^{re} qual., le kil. —	—	id. 3 ^e —.....
id. 2 ^e id. Of. 30 —	—	Charbon de bois, les 100 kilog. 16 —
id. 3 ^e id. Of. 28 —	—	Charbon de terre —.....

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
 55 récompenses dont 30 médailles d'or.
 Le Seul Véritable Alcool de Menthe c'est
L'ALCOOL DE MENTHE RICQLES
 RECOMMANDÉ contre les MAUX DE TÊTE, les MIGRAINES, les COLIQUES, les indigestions, les diarrhées, les vomissements, les étourdissements, les maux de gorge, les toux, les rhumes, les épidémies d'été. Préserve les enfants des maladies.
 FINE ET PUR, il est le plus agréable et le plus efficace.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 4 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.

trous, je vois celui d'un nommé Tartas, qui a joué un rôle dans l'arrestation de M. Edgar de Cordouan.

« Vous serez bien aise peut-être, pour être à même d'apprécier la valeur de la déposition de ce Tartas et voir qu'elle foi on peut ajouter à ses paroles, même prononcées sous la foi du serment; vous serez bien aise, dis-je, d'avoir sur ce Tartas quelques renseignements fournis par quelqu'un qui le connaît bien et qui peut vous donner les preuves de tout ce qu'il avance. »

L'avocat prit un temps et poursuivit :

« Tartas est un drôle de la pire espèce, la plaie de la Bastide... »

Tartas, qui était debout dans l'hémicycle, sous les regards de tous, pâlit et frémit.

Il se tourna vers M. Durand, les poings crispés, l'œil injecté de fureur.

Le président s'interposa.

« Mais, maître Durand, dit-il, tout cela n'a rien à voir dans l'affaire... Ce n'est pas Tartas que nous jugeons.

« Pardon, Monsieur le président, mais il est très important, pour messieurs les jurés, de savoir quel fonds ils peuvent faire sur la parole du témoin. D'ailleurs il y a des détails

qui se rattachent directement à la cause.

— Continuez donc, répliqua le magistrat, mais venez au fait et passez les injures.

— Je me bornerai donc à résumer la lettre au lieu de la lire.

— Elle est signée, votre lettre ?

— Oui, Monsieur le président, d'un homme très honorable, sur lequel j'ai fait prendre des renseignements, qui a été l'ami intime du père du témoin, un honnête homme aussi, puis de la mère.

Tartas avait de nouveau froncé les sourcils et son regard devenait de plus en plus défiant, inquiet.

Henri Soulac ne se sentait plus... Il avait peur de se trouver mal à l'audience, au milieu de tout le monde... Il craignait tous les effondrements. La perte de Tartas, c'était sa perte à lui.

Edgar de Cordouan, au contraire, espérait, il ne savait quoi, non qu'il eût jamais pu soupçonner que le gredin avait été l'instrument de celui qui avait voulu le perdre, — mais le trouble de Tartas, qui était son principal témoin à charge, — trouble qui avait été remarqué par toute l'assistance et qui l'avait surpris; l'attitude louche de l'homme, l'expression hideuse

de son visage, tout cela devait produire une mauvaise impression qui plaiderait forcément en sa faveur.

Dans l'audience une sorte de bonbronnement s'était élevé, et c'était la fin de ce bourdonnement que M. Durand attendait patiemment pour reprendre la parole.

Le président se tourna vers l'huissier avec un geste d'impatience.

— Faites faire silence, commanda-t-il.

Et le fonctionnaire cria de nouveau :

— Silence, Messieurs, silence !

— J'arrive aux faits, reprit l'avocat, quand le calme se fut rétabli... « On a beaucoup remarqué à la Bastide — c'est mon correspondant qui le dit — que ce Tartas, qui ne travaille pas, qui était dans la misère, a commencé à faire, précisément dès le lendemain de l'Affaire des Chartrons, des dépenses qu'on a trouvées exagérées dans sa situation. »

Dans l'ombre où il se cachait, Henri Soulac devint plus livide encore. Ses dents claquaient.

(A suivre.)

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne: Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn. — TARIF SPÉCIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1^{re} et de 2^e classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi:

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Bannys-sur-Mer, Biarritz, Boulon-Perthus (le), Cambo-Ville, Capvern, Cérêt (Amélie-les-Bains, La Presle, etc.), Couizé-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Laruns (Les Eaux-Bonnes, Les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie, Pau, Pierrefite-Nestales (Cauterets), Prades (Le Vermet et Mollitg), Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0; de 3 personnes, 25 0/0; de 4 personnes,

30 0/0; de 5 personnes, 35 0/0; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Evaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (La Bourboule et le Mont-Dore), Royal, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 0/0 pour chaque membre de la famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la

convenance du public: l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

Avis. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire: 1^{re} classe, 86 fr.; 2^e classe, 63 fr. — Durée: 30 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

2^e itinéraire: 1^{re} classe, 34 fr.; 2^e classe, 41 fr. — Durée: 45 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2, pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

A. COURTET, entrepositaire, rue Daillé, à Saumur

SUCRE POUR VENDANGES

Par 1,000 kilos — 70 francs les 100 kilos.

Et de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

AVIS

La vente des récoltes de raisin appartenant au sieur Yvon, propriétaire à Saumur, annoncée pour dimanche 27 août courant, n'aura pas lieu.

Pour insertion,

MARCOMBRE.

Etude de M^e LEBOUCHER, huissier à Saumur.

Vente Mobilière

Aux enchères publiques

Après saisie

Le DIMANCHE 27 AOUT PROCHAIN 1893, à une heure du soir, il sera procédé, par le ministère de M^e LEBOUCHER, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques des objets mobiliers, marchandises et bestiaux, appartenant aux époux LOISEAU-BRAZILLE, cultivateurs à la Chaussée, commune de Brain-sur-Allonnes.

Il sera vendu:

Armoires, tables, chaises, commode, huches, buffet, poêles, vaisselle et ustensiles de cuisine, draps.

Dans l'étable: bœufs, vaches, taure, porcs, cheval, carriole, charrette à bœufs, charnues, blutoir, instruments aratoires, blé et avoine, et différents autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Pour insertion.

VIN ROUGE VIEUX

Récolte 1887, A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

Vendre Joli Canot

ACCESSOIRES

S'adresser Manntention militaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Remise, Ecuries, Grenier et Cour.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré.

Etude de M^e ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1^o La Terre des Tranchaudières, située à 3 kilomètres de la station de Cinq-Mars-la-Pile, d'une contenance de 314 hectares, fermes, bois et vignes.

Très belle chasse (perdreux, lièvres, faisans).

2^o La propriété de Bois-le-Comte, à Cinq-Mars, bords de la Loire.

Château, meublé ou non, jardin et parc d'une contenance de 6 hectares.

A VENDRE

UNE

MAISON bourgeoise

SITUÉE

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Comprenant:

Rez-de-chaussée composé: de vestibule, salon, salle à manger, cuisine;

Au premier étage: quatre chambres à coucher, grenier au-dessus; Jardin d'agrément et clos.

Le tout d'une contenance de cinquante-cinq ares.

S'adresser à M. GIRARD, expert-géomètre, rue Pavée, 4, Saumur.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

Vente Mobilière

Par suite d'acceptation bénéficiaire

Le Dimanche 27 Aout 1893, à une heure, au domicile de feu M. Durand, ancien marchand de bois, et par le ministère de M^e BRAC,

On vendra:

I. — Matériel de marchand de bois.

II. — Bois de travail et en grenne.

III. — Et très bon mobilier.

Expressément au comptant et 10 0/0 en sus.

La vente commencera par le matériel et les bois.

VENTE

A L'AMIABLE

D'une MAISON

D'un très bon rapport

Située rue de l'Arseuil, n° 11, et ayant sortie sur la rue de la Visitation.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M. BÉNARD, marchand-épicer, rue de la Visitation, n° 91, Saumur.

LA JEUNE MÈRE

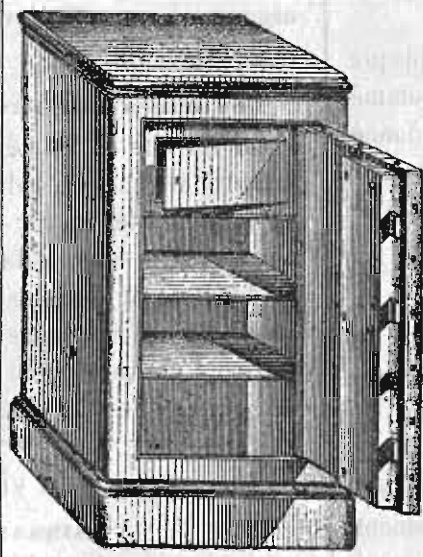
JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux: 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence.

Le journal LA JEUNE MÈRE, du D^r BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.



COFFRES-FORTS

Garantis tout en ACIER

Incombustibles et Inérochetables

Construction Supérieure

BREVETÉE S. G. D. G.

Nouveau système de serrure et combinaison.

Prix depuis 35 f. jusqu'à 2,500 f.

Dépôt chez M. RAISIN, Entrepreneur de Serrurerie SAUMUR

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Confiserie supérieure

Grand choix de Boîtes Baptêmes et Mairaines, modèles les plus nouveaux. — PRIX TRÈS MODÉRÉS.

En prévenant trois jours avant, Boîtes avec Initiales ou Nom et Date du baptême (2 fr. pour la composition quelque soit le nombre).

Demander le prix courant pour confiserie, boîtes vides et garnies, qui est adressé franco, ainsi que le catalogue des modèles, sujets et initiales à choisir.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS A SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES ET FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'étranger.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.